



Terrain agricole prêté à un paysan

Par **brossy**, le **30/04/2010** à **09:01**

Bonjour,

Sous possédons depuis 12 ans un terrain agricole utilisé à ce jour par un paysan voisin , ou il fait paître ses vaches.Cela depuis l'achat de notre maison et ... de ce terrain.

Ce paysan a t'il un droit sur ce terrain , si oui , au bout de combien d'années ?

les années antérieures à notre achat comptent elles ?

Pae quels moyens récupérer ce terrain?

Merci de votre réponse !

cordialement

jacques Brossy